



**Examen professionnel OFFT 2012**  
**Brevet fédéral d'exploitant(e) de STEP**



---

**Murdter** François  
**Steffan** Marco

Vaud  
Genève

Ont prouvé qu'ils satisfont aux exigences requises pour l'obtention du brevet fédéral d'exploitant de station d'épuration, en vertu de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et conformément au règlement du 18 octobre 2002 approuvé par le Département fédéral de l'économie.

Payerne, le 21 décembre 2012

Groupe Romand FES

Philippe Vioget  
Le président

Christian Zumkeller  
Le vice-président